

CHARTRE DE L'ASEB



La charte de l'ASEB est un ensemble de droits et devoirs, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence doit en prendre connaissance et la signer au moment de la remise de ses papiers.

ARTICLE 1 : PRESENCE DES JOUEURS (ENTRAÎNEMENTS & MATCHS)

Suivant le projet du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements. Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. Le responsable d'équipe doit être également informé au préalable en cas d'absence aux matchs.

ARTICLE 2 : HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS & MATCHS

Les horaires d'entraînement définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives. Chaque joueur doit être présent à l'heure du début des entraînements en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport). Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou manager avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence. Les horaires des rencontres sont consultables sur le blog du club et sur le panneau d'affichage de la salle.

ARTICLE 3 : MATCHS A L'EXTÉRIEUR

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Les parents doivent remplir le planning de transport mis à leur disposition. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent.

ARTICLE 4 : ARBITRAGE, TABLE DE MARQUE PAR LES JOUEURS & RESPONSABLE DE SALLE

La participation aux tenues de tables de marque, à l'arbitrage et de responsable de salle est obligatoire, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu et de la vie du club. Le planning est affiché sur le blog et sur le panneau d'affichage à la salle. En cas d'empêchement, la personne désignée est chargée elle-même de se faire remplacer et de prévenir le secrétaire de l'ASEB.

ARTICLE 5 : RESPECT DES AUTRES

A l'entraînement comme en match ou en tournoi chaque joueur(se) s'engage à respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'un avertissement. Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

ARTICLE 6 : RESPECT DES CHOIX DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

ARTICLE 7 : EQUIPEMENT

Le club met à la disposition de chaque joueur un maillot et un short (éventuellement un surmaillot) contre un chèque de caution de 50€. Tout équipement non restitué ou défectueux fera l'objet de l'encaissement du chèque de caution.

Nom prénom du joueur : _____

Date : _____

Signature du joueur(se) adulte ou du
représentant légal : « Lu et Approuvé »